

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022



N° 64/2022

Le 21 octobre deux mil vingt-deux à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 14 octobre 2022.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoint ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, Fernandes, Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Bourgeteau, M. Kwak par Mme Brunet.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Lenoble

**ABSENTS** : Mme Konan, MM. Hamot, Berthelot  
Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Votes Pour : 24  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 53-2022 du 16 septembre 2022 relative à la convention, avec la commune de Bulles, de mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 5 heures par semaine,

Considérant que sur la période du 16 septembre 2022 au 9 décembre inclus, l'intervention hebdomadaire est réduite à 2 heures 30,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention (document joint en annexe).

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental